

Fiche signalétique

Date de révision November 12, 2008	Préparée par Patti Rogers	Info technique 1-800-201-8822 ou support@mgchemicals.com
Adresse 9347 - 193 Street, Surrey, B.C., V4N 4E7		Urgence Appelez Canutec à frais virés en tout temps: 613-996-6666

Pour les mises à jour, veuillez télécharger de www.mgchemicals.com, ou télécopier vos demandes au 1-800-708-8888.

Section 1: Identification du produit

Code de Fiche signalétique: 410 **Nom: Ammonium Persulphate**

Numéros d'article relatifs: 410-1KG; 410-25KG

Emploi de produit: Pour la gravure des circuits imprimés

Section 2: Ingrédients dangereux

Numéro CAS	Nom chimique	Pourcentage par poids	ACGIH TWA	Osha Pel	Osha Stel
7727-54-0	Ammonium Persulphate	<99	0.1 mg/m3	N/E	N/E

Section 3: Identification des dangers

Contact oculaire:	Peut causer l'irritation des yeux.
Contact cutané:	Peut causer l'irritation de la peau.
Inhalation:	Cause l'irritation du système respiratoire
Ingestion:	Cause l'irritation gastro-intestinale avec la nausée, le vomissement et la diarrhée
Chronique:	Pas d'information trouver.

Section 4: Mesures de premiers soins

Contact oculaire:	Enlever les lentilles de contact, rincez avec de l'eau. Obtenez l'aide médicale si les symptômes persistent.
Contact cutané:	Laver la peau avec de l'eau et du savon, Obtenez l'aide médicale si les symptômes persistent.
Inhalation:	Enlevez immédiatement de l'exposition à l'air frais. Si la personne souffle pas, donnez la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donnez l'oxygène. Obtenez l'aide médicale.
Ingestion:	Enlevez immédiatement de l'exposition à l'air frais. Si la personne souffle pas, donnez la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donnez l'oxygène. Obtenez l'aide médicale.

Section 5: Mesures pour combattre les incendies

Temp. d'autoinflammation:	N/E	Point d'éclair:	N/A	Limites d'explosibilité dans l'air (inf./sup.%):	N/A
Agents extincteurs:	Déluge avec l'eau.				
Renseignements généraux:	Oxidant. Augmente considérablement la vitesse de combustion des matériaux combustibles. Cette matière dans la quantité suffisante et la grandeur de particule réduite est capable de créer une explosion de poussière.				

Section 6: Mesures en cas de rejet accidentel

Méthode d'endiguement et de nettoyage: Balayez la matière sèche dans un récipient de plastique. Fournissez la ventilation adéquate. Pour la matière diluée, saupoudrez le composé absorbant sur le déversement, balayez ensuite dans un récipient de plastique. Essuyez le résidu de plus avec l'essuie-tout et placez dans le récipient. Lavez la région de déversement avec du savon et l'eau.

Section 7: Manipulation et stockage

Manipulation: Utilisez la protection des yeux, la peau et des vêtements. N'ingérez ou n'inhalez pas. N'exposez pas de récipient à la chaleur. Le produit dilué doit être conservé dans un récipient aéré car il intoxiquera au loin et créera la pression dans un récipient scellé.

Stockage: Gardez dans une région fraîche, sèche, bien aérée, loin des substances incompatibles. Empêchez le fait de congeler.

Section 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Voies d'absorption: Les yeux, l'inhalation et la peau.

Ventilation: Prévoir une ventilation aspirante (générale ou locale) suffisante pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition permises.

Protection individuelle: Porter les vêtements de protection nécessaires pour prévenir tout contact avec la peau. Au besoin, porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique:	Cristaux Blancs	Odeur:	None	Solubilité:	85g@25°C par poids	Taux d'évapore.:	N/A		
Point d'ébullition:	N/A	Densité:	1.98	Tension de vapeur:	N/A	Densité de vapeur:	N/A	pH:	4

Section 10: Stabilité et réactivité

Stabilité: Stable (devient instable en présence de chaleur, d'humidité et/ou de la contamination)

Conditions à éviter: La chaleur, l'humidité et la contamination

Substances incompatibles: Acides, alcalis, halogénures (fluorures, chlorures, bromures et iodures), matériaux combustibles, la plupart des métaux et métaux lourds, matériaux oxydables et tous autres oxydants, agents réducteurs, décapants, et organique ou carbone contenant des composés Contact avec le matériel incompatible peut s'ensuivre dans une décomposition du matériel ou d'autres réactions non contrôlées.

Risque de polymérisation brutale: N'arriveras pas

Produits de décomposition: L'oxygène qui support la combustion et les oxydes de soufre.

Section 11: Renseignements toxicologiques

Sensibilisation: (effets d'une exposition répétée) Peut causer la sensibilisation de la peau, une réaction allergique, qui devient évidente sur la ré-exposition à ce matériel.

Cancérogénicité: (risque de cancer) Aucun effet connu

Tératogénicité: (risque de malformations congénitales) Aucun effet connu

Toxicité reproductive: (risque de stérilité) Aucun effet connu

Mutagénicité: (risque d'effets génétiques héréditaires) Aucun effet connu

Concentrations létales:	Ingestion (LD50):	Inhalation (LC50):	Skin (LD50):	Inhalation (TCLo):
Ammonium Persulphate	689 mg/kg Rat		N/A	3800 ug/m3/23H/7D

Section 12: Renseignements écologiques

Renseignements généraux:

Composé Organique Volatile: % en poids 0%

Composé Organique Volatile: gramme par litre 0 g/l

Section 13: Techniques d'élimination

Renseignements généraux: Débarrassez-vous selon les règlements local, provincial, l'état et fédéraux. L'écoulement de l'eau peut causer du dommage à l'environnement.

Section 14: Renseignements sur le transport

Ground Canada: (1 KG et plus petit)

Classifié comme Produit du consommateur

Référez aux règlements TDG. (Règlements des Marchandises Dangereuses de Transport canadien)

Recommandez à l'Expéditeur d'être entraîné et certifié.

Ground USA: (1KG et plus petit)

Classifié comme ORD-D. Référez aux règlements USA CFR 49.

Recommandez à l'Expéditeur d'être entraîné et certifié.

Ground Canada and USA: (all sizes larger than 1 KG)

L'expéditeur doit être entraîné et certifié. Référez aux règlements CFR 49.

Nom d'expédition : Persulfate d'ammonium, nombre UN, 1444, Classe 5.1, Groupe d'emballage : III

Étiquette de hasard exigée - Oxydant

Air: (Taille de 1KG)

L'expéditeur doit être entraîné et certifié. Référez aux règlements Marchandises Dangereuses IATA.

Nom d'expédition : Persulfate d'ammonium, nombre UN, 1444, Classe 5.1, Groupe d'emballage : III

Référez au instruction d'emballage : Y516 pour les limites de quantité en gros

Air: (Taille 25KG)

Interdit pour le transport par avion.

Sea:

L'expéditeur doit être entraîné et certifié. Référez aux règlements d'IMDG.

Nom d'expédition : Persulfate d'ammonium, nombre UN : 1444, Classe 5.1, Groupe d'emballage : III

Section 15: Renseignements réglementaires

CANADA

Ce produit a été classé en conformité avec les critères de danger des Règlements de Produits Contrôlés et le MSDS contient tous les renseignements exigés selon les Règlements de Produits Contrôlés..

DSL

Tous les ingrédients dans ce produit sont énumérés sur la Liste Domestique de Substances

Health Canada

Les produits fabriqués par MG Chemicals destinés à l'affichage de détail se conforment aux règlements de étiquetage du consommateur canadien

Industry and Science Canada

Les Étiquettes de MG destinés pour le lieu de travail se conforment à les règlements d'étiquetage de WHMIS. L'identification du produit, la déclaration de quantité nette, minimum hauteur d'impression de type, et d'emballage de ce produit sont en conformité

WHMIS

Ce produit appartient aux catégories suivantes: **C, E**

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances appauvrissant la couche d'ozone classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances appauvrissant la couche d'ozone classe 2.

Ce produit ne contient pas de produits chimiques énumérés comme les polluants aériens dangereux.

USA

SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986, USA, 40CFR 372.4)

Aucun des produits chimiques dans ce produit n'a une quantité reportable.

EPCRA (Emergency Planning and Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de produits chimiques aux exigences de reportages de la section 313 Titre III de la SARA de 1986 et CFR 40 partie 372

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les substances sont TSCA listé

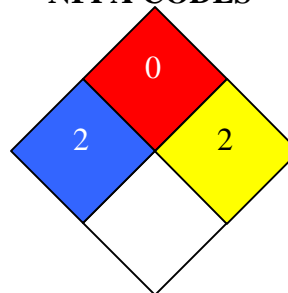
California Proposition 65 (Chemicals known to cause cancer or reproductive toxicity, May 1, 1997 revision, USA)

Ce produit ne contient pas de produits chimiques énumérés.

HMIS RATING

santé:	2
inflammabilité:	0
risque physique:	2
protection individuelle:	

NFPA CODES



Section 16: Autres renseignements

Définitions: n/a = non applicable, n/e = non établi

Dénégation: Cette fiche signalétique est fournie comme ressource en information seulement. M.G. Chemicals estime que l'information contenue ci-dessus est précise et compilée des sources fiables. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier sa validité. L'acheteur assume toute la responsabilité d'utiliser et manipuler le produit selon les règlements fédéraux, d'état, et locaux.